



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI
6 NOVEMBRE 2024

OBJET : Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour - Modification des statuts
Délibération n° 2024-067

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI SIX NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi 30 octobre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Sonia DUBOSC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : M. Philippe PELLARINI A MME Danièle CASTAING, Mme Chrystelle BARON A M. CLAUDE POMIES, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME Danielle BARRAUD A MME Corinne LAFFITTAU, M. André EVRARD A M. Jean-Pierre CAUDY, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, M. Alexandre MARTIN A M. Jérémy MARTI.

EXCUSES : Mme Sandrine SATABIN, M. Philippe BOP.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 20 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7 Conseillers Municipaux excusés : 2</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-17 (relatif au transfert de compétences),

Vu l'arrêté interdépartemental DAECL n° 1409 du 16 décembre 2011 portant création de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour issue de la fusion des communautés de communes du Léz et de l'Adour et d'Aire sur l'Adour,

Vu l'arrêté interdépartemental PR/DAECL/2013 n°106 du 3 avril 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Vu l'arrêté interdépartemental PR/DAECL/2013 n°483 du 9 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,



Vu l'arrêté interdépartemental PR/DAECL/2014 n°547 du 28 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu l'arrêté inter-préfectoral PR/DAECL/2016 n°649 du 26 octobre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu l'arrêté inter-préfectoral PR/DAECL/2016 n°778 du 26 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu l'arrêté inter-préfectoral PR/DAECL/2017 n°650 du 28 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu l'arrêté inter-préfectoral PR/DAECL/2018 n°670 du 28 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour du 14 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu les statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et ses annexes,
Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que la commune est membre de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Considérant que par délibération susvisée en date du 14 octobre 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour a approuvé une nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,
Considérant la nécessité d'appréhender la problématique de la désertification médicale sur le territoire communautaire,
Considérant la nécessité de l'intervention de la Communauté de Communes pour mettre en œuvre un environnement favorable à l'installation de professionnels de santé,
Considérant que pour permettre la mise en œuvre d'un centre public de santé par la Communauté de Communes, il convient d'étoffer la compétence facultative et donc de modifier les statuts,
Considérant que le Bureau de la Communauté de Communes a proposé de modifier les statuts de la communauté de communes dans le groupe de la compétence facultative relative à la mise en œuvre d'un pôle territorial comme suit :

- par l'ajout du titre suivant : « Politique territoriale de santé »
- par l'ajout de la mention suivante sur le paragraphe « mise en œuvre d'un pôle territorial de santé sur le territoire » : gestion du service de secrétariat administratif et médical
- par l'ajout du paragraphe suivant : « création et gestion d'un centre de santé conformément aux dispositions des articles L.6323-1-3 et article L.6323-1-5 du Code de la santé publique ».

Considérant qu'il revient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour telle que proposée ci-dessus,

Les autres dispositions des statuts de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour restent inchangées.

Article 2 : d'accepter la nouvelle rédaction des statuts jointe à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ampliation de la présente délibération sera notamment transmise à M. le Président de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 040-214000010-20241106-DELIB2024067-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 7 novembre 2024

Le Maire,



Xavier Lagrave
Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-